

ANNEXE

INFORMATION MEDiateUR

Nous vous informons que le médiateur à la consommation a changé :

Merci d'adresser vos demandes au Centre : MEDIMMOCONSO 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A – CS25222 – 44505 LA BAULE CEDEX OU par voie électronique au <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

Les conditions de saisine restent inchangées.

Merci de votre compréhension. La Direction

Aperçu non exhaustif des informations relatives à vos interactions avec nous et leurs conséquences sur vos données à caractère personnel et les définitions des différents droits

Certains traitements spécifiques ou qui concernent un nombre limité de clients ne sont pas mentionnés dans cette politique de protection des données. Ils font alors l'objet d'une information particulière aux clients concernés par le biais de moyens de communication appropriés.

Finalité 1 - Mise en œuvre des services de Square Habitat

Sous-finalité et référence	Contrats concernés (liste non-exhaustive)	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données
1.1. Exécution des services	Mandat de location, mandat de vente, mandat de gestion, baux, acte de vente (de biens anciens ou neuf, bons de visite	Nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le client est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Prestataire tiers (par exemple, nos prestataires de vente et les experts pour les diagnostics) - Notaire et mandataire d'une partie cocontractante
1.2. Traitement des changements de situation du client ayant un impact sur l'exécution des services	Mandat de location (y compris Plateforme de location), mandat de vente, mandat de gestion, baux, acte de vente (de biens anciens ou neuf (y compris plateforme vente de neuf)), bons de visite	Nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le client est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Prestataire tiers (par exemple, nos prestataires de vente et les experts pour les diagnostics) - Notaire et mandataire d'une partie cocontractante

* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation ou de prescription plus longues

Finalité 2 - Recouvrement, gestion du contentieux et de la preuve

Description générale de la finalité : ensemble de procédures utilisées pour récupérer les sommes dues par le débiteur.

Sous-finalité et référence	Contrats concernés	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données
Recouvrement / relation client	Tous les services mis en œuvre par Square Habitat	Nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le client est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Autorité judiciaire ou administrative - Officiers ministériels et auxiliaires de justice (dont huissiers, avocats) - Sociétés de recouvrement ; - Mandataires liquidateurs ; - Cautions

* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation ou de prescription plus longues

Finalité 3 - Respect des obligations légales et réglementaires notamment dans la lutte contre le blanchiment

Description générale de la finalité : produire les déclaratifs réglementaires, assurer la sécurité financière.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données	Informations complémentaires
Déclarations auprès de tiers autorisés	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires auxquelles le responsable du traitement est soumis	Durées légales de prescription applicables	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Etat, organismes de place, autorité judiciaire ou administrative (Banque de France, Direction Générale des Impôts)	Parmi les obligations légales figurent notamment le dispositif de lutte contre le blanchiment

Finalité 4 - Prospection et animation commerciale

Description générale de la finalité : développer la relation client et les offres, connaître et fidéliser les clients.

Sous-finalité et référence	Contrats concernés (liste non-exhaustive)	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données	Informations complémentaires
Envoi d'une communication commerciale personnalisée	Tous les services mis en œuvre par Square Habitat	Consentement du client ou du prospect*	Trois (3) mois* à compter de : - la fin de la relation commerciale pour les clients - de la dernière communication pour les prospects	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Prestataires tiers (par exemple, prestataires marketing et de communication)	
Propositions de biens disponibles à la location ou à la vente au candidat locataire ou candidat acquéreur	Fiche de réservation, bon de visite	Consentement du client ou du prospect*	Trois (3) mois* à compter de : - la fin de la relation commerciale pour les clients - de la dernière communication pour les prospects	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Prestataires tiers (par exemple, prestataires marketing et de communication)	
Proposer des produits et services analogues à ceux acquis par la personne concernée	Tous les services mis en œuvre par Square Habitat	Intérêt légitime de Square Habitat	Trois (3) mois* à compter de : - la fin de la relation commerciale pour les clients - de la dernière communication pour les prospects	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Prestataires tiers (par exemple, prestataires marketing et de communication)	L'intérêt légitime de Square Habitat est d'assurer une relation optimale avec les clients et prospects. Ces propositions sont ponctuelles et réalisées soit directement en agence, soit par email ou par courrier postal**
Pilotage des activités marketing, élaboration de nouvelles offres		Intérêt légitime de Square Habitat	Trois (3) mois* à compter de : - la fin de la relation commerciale pour les clients - de la dernière communication pour les prospect	- Sociétés et Filiales nationales ou régionales du Groupe Crédit Agricole - Prestataires tiers (par exemple, prestataires marketing et de communication)	L'intérêt légitime de Square Habitat est d'optimiser son efficacité commerciale, à travers par exemple l'élaboration de nouvelles offres adaptées au marché**

* Vous avez la possibilité de retirer votre consentement quant au traitement de vos données pour cette sous-finalité

** Vous avez la possibilité de vous opposer au traitement de vos données pour cette sous-finalité pour des raisons tenant à votre situation particulière (sauf à ce que Square Habitat ne prouve qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour ce traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits

Définition de vos droits :

Vous disposez des droits suivants au titre des traitements de données personnelles réalisés par Square Habitat. **Pour plus d'information, Square Habitat vous invite à consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr**

■ **Droit d'accès** : vous avez le droit d'obtenir du responsable de traitement la confirmation que vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données ainsi que les informations relatives aux finalités du traitement (art. 15 du règlement 2016/679 sur la protection des données personnelles (« RGPD »)). Les demandes manifestement infondées, excessives ou répétées sont susceptibles de ne pas recevoir de réponse.

■ **Droit de rectification** : vous avez le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification de vos données personnelles qu'elle juge inexactes (art. 16 du RGPD),

■ **Droit à l'effacement** : vous avez le droit d'obtenir du responsable de traitement l'effacement de vos données personnelles, dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article 17 du RGPD,

■ **Droit à la portabilité** : vous avez le droit de recevoir les données personnelles vous concernant fournies au responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (art. 20 du RGPD). Ce droit s'applique uniquement aux données que vous avez fournies, lorsque le traitement est fondé sur votre consentement ou sur un contrat et qu'il est effectué à l'aide de procédés automatisés.

■ **Droit de retirer le consentement** : vous avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données si ce traitement est fondé sur le consentement. Le retrait de ce consentement ne porte pas atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Nous vous invitons à consulter les tableaux ci-dessus pour savoir si le traitement est fondé sur le consentement

■ **Droit à la limitation du traitement** : vous avez le droit d'obtenir du responsable de traitement la limitation du traitement de vos données personnelles dans les conditions de l'article 18 du RGPD,

■ **Droit d'opposition** : vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement de données personnelles lorsque celui-ci est fondé sur l'intérêt légitime (art. 21 du RGPD).

■ **Droit d'organiser le sort de vos données personnelles en cas de décès** : vous avez le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès (loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, art. 40, II),

■ **Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle** : sans préjudice de toute autre recours administratif ou juridictionnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si vous considérez que le traitement de données personnelles vous concernant constitue une violation de la réglementation applicable aux données à caractère personnel (art. 77 du RGPD).

■ **Droit d'opposition au démarchage téléphonique** : conformément aux dispositions de l'art L 223-1 du Code de la Consommation, vous disposez du droit à vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique disponible sur le site www.bloctel.gouv.fr.



www.squarehabitat-casra.fr